

La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Un peu de paix pour un peu de temps

En 1991, l'Afrique du Sud, cédant à la pression des Etats, des multinationales et des médias du monde entier, abolissait les lois d'*apartheid*. Nous étions persuadé, alors, qu'il s'ensuivrait une guerre civile sans merci et que la minorité blanche finirait par être rejetée à la mer. Notre certitude se fondait sur le fait, mille fois constaté, que tout excès appelle l'excès inverse et qu'une fois lâché, un balancier ne s'arrête jamais au milieu de sa course. Raisonnablement logique, donc, mais insuffisant! Nous plaçant dans la perspective d'un enchaînement mécanique de causes et d'effets, nous négligions le fait que l'action d'un homme peut parfois inverser le cours des choses.

Par son charisme, son autorité sur ses troupes et son habileté manœuvrière, avec l'aide aussi du président Frederik de Klerk, Nelson Mandela parvint à arrêter le balancier à mi-course. Son refus de se venger d'un emprisonnement de vingt-sept ans lui donnait, à lui seul et aux yeux de tous, le droit de plaider en faveur de la réconciliation.

Son élection de 1994 à la présidence, renforcée par celle de Frederik de Klerk à la vice-présidence, paraphrait la réconciliation et l'inscrivait dans la durée. En tout cas, l'espoir en était permis, symbolisé par la victoire, en finale de la Coupe du monde de rugby à XV, de l'équipe multiraciale des *Springboks* contre les *All Blacks* de Nouvelle-Zé-

lande. C'est le thème d'*Invictus*, le film de Clint Eastwood.

Et puis voilà que, le 27 février dernier, le législatif sud-africain a décidé, par 241 voix contre 83, la création d'une commission chargée d'étudier une révision de la Constitution dans le sens d'une expropriation sans compensation des terres agricoles cultivées par les fermiers blancs. Le Congrès national africain (ANC), parti majoritaire au parlement, s'était rallié l'année passée déjà à cette idée, défendue depuis toujours par le parti d'extrême-gauche des *Combattants pour la liberté économique* (EEF).

Le député Julius Malema, chef de l'EFF et candidat aux élections présidentielles de l'année prochaine, a commenté la décision du parlement en ces mots: «Le temps de la réconciliation est fini, l'heure de la justice a sonné.»

Pourquoi opposer réconciliation et justice? Pour MM. Mandela et de Klerk, l'une était inséparable de l'autre. Et c'est dans cet esprit que la «Commission de la vérité et de la réconciliation» avait identifié et dédommagé financièrement pas moins de 22000 victimes de crimes ou d'exactions commis de part et d'autre.

Mais ce n'est pas à cette justice institutionnelle limitée que pense M. Malema. Pour lui et son parti, la justice consiste à restituer l'Afrique noire aux

peuples noirs, avec ses terres et ses richesses. Cette revendication se situe dans une perspective raciale analogue à celle des suprémacistes blancs.

Plus mesuré, le président Cyrille Ramaphosa, membre de l'ANC, a promis que le gouvernement ne commettrait pas les mêmes injustices que le président du Zimbabwe Robert Mugabe, avec sa «réforme agraire», calamiteuse tant du point de vue de la justice que de l'économie. Mais, quelle sera la portée de cette promesse?

L'effort de réconciliation est un mouvement d'ensemble qui suspend les griefs particuliers, décentre les souvenirs les plus douloureux et désamorce les conflits possibles. Elle emporte le tout en direction d'une finalité collective qui dépasse les perspectives individuelles. Tant que le processus se développe et qu'on fait confiance à ceux qui le conduisent, tant que l'autorité politique arrive à maintenir une certaine unité entre les parties, cet équilibre précaire survit. Si le mouvement s'arrête, si la tension retombe, tout lâche et la fragile synthèse se défait. Les éléments qu'elle composait redeviennent autonomes. Chaque partie en pique ce qui sert ses intérêts à court terme, ses petites obsessions et sa propre justification. C'est ce qui se passe aujourd'hui.

Les préjugés, avec les hiérarchies qui en découlaient, les conflits raciaux, claniques, ethniques et tribaux, les dé-

sordres sociaux et la criminalité, tous ces facteurs de divisions qui avaient été mis ensemble et plus ou moins contenus dans la perspective du bien commun explosent dans toutes les directions. Les sentiments d'injustice, d'humiliation et de vengeance, exacerbés par un recours déclamatoire à l'idéologie marxiste, refont surface dans les discours électoraux. Les déterminismes sociaux et idéologiques, freinés durant vingt-cinq ans, pèsent à nouveau de tout leur poids sur le déroulement des événements.

Les fermiers blancs doivent craindre que, pour eux, la justice ne disparaisse en même temps que la réconciliation. Le balancier reprend sa course.

Mandela et de Klerk ont-ils échoué? En juger ainsi serait partir de l'idée que l'homme est apte à tout dominer et qu'il va progressivement éradiquer le mal du monde. En Suisse, habitués à une paix sociale durable, nous sommes vaniteusement certains que l'avenir nous appartient et que, de même, Mandela et de Klerk auraient pu faire mieux.

Dans certains pays, c'est le désordre et la violence qui sont la normalité. Parvenir à y préserver un peu de paix pour un peu de temps doit être considéré avec reconnaissance, comme une réussite politique et un exemple d'humanité.

Olivier Delacrétaz

D'André Gide à Frédérique Burnand

«Décrasser la table de la cuisine qui n'a pas vécu cela depuis longtemps, vider les cendriers débordants; je trouve derrière un meuble un aspirateur que je passe dans ma chambre pour la rendre habitable, j'enlève la poussière qui recouvre toutes les surfaces, nettoie le miroir quasi opaque (tiens, on se voit dedans!), enlève les couches d'insectes morts sur le rebord de la fenêtre: il y en a d'autres bien vivants dans les rideaux, des mites? Je m'attaque à l'étagère devant la fenêtre, couverte de bouteilles plus ou moins récentes de vernis à ongles aux couleurs variées, de bijoux fantaisie. Enlever les toiles d'araignées un peu partout, essayer sans y parvenir, de fermer les portes de l'armoire qui déborde d'habits posés sur des rayons qui ont lâché et dont l'oblique semble augurer une chute très prochaine.» Voilà comment Frédérique Burnand décrit son arrivée dans la «famille d'accueil» où elle logera pendant ses deux semaines de cours de russe intensif à la fameuse université Lomonossov de Moscou, en été 2007. Mais qu'on ne se méprenne pas: son récit, toujours

précis, n'a rien d'un réquisitoire. Elle observe et note tout ce qu'elle voit, de son lever à son coucher, dans la cuisine, dans la rue, dans les transports publics, à l'université; et l'on se demande bien comment Frédérique trouve le temps de photographier par sa plume le monde qui l'entoure, dans un style alerte qui vous saisit de la première à la dernière ligne. Mais de quoi parlons-nous? Des *Jours de Russie* que Frédérique Burnand vient de publier aux Editions de l'Aire, à Vevey, un livre tout à fait original et qui pourrait être en même temps l'opposé du *Retour d'URSS*. On se souvient en effet du désenchantement de Gide, non seulement dans son *Retour*, mais plus encore dans les *Retouches*: «Du haut en bas de l'échelle sociale réformée, les mieux notés sont les plus serviles, les plus lâches, les plus inclinés, les plus vils. Tous ceux dont le front se redresse sont fauchés ou déportés, l'un après l'autre. Bientôt... il ne restera plus que des bourreaux, des profiteurs et des victimes.» Cela lui avait valu l'excommunication de l'intelligentsia communiste à Paris. Rien

de cela chez Frédérique Burnand, quand bien même, comme on vient de le voir, son regard et sa mémoire sont impitoyables. Il y a chez elle une bienveillance, une tendresse secrète pour ceux qu'elle rencontre, et en même temps une amertume bien compréhensible devant l'absence si fréquente de contacts avec ses voisins – dont pourtant elle parle et comprend la langue. Cela nous vaut le refrain d'un regret entendu plusieurs fois: la catastrophe qu'a été la période du démantèlement de l'Union, l'augmentation du taux de chômage, de l'alcoolisme, de la mortalité... qui expliquent le renouveau d'un «stalinisme rampant»; le niveau scolaire était très bon, pas de chômage (non, il n'y avait pas de chômage dans les pénitenciers!), un son de cloche qu'on entend beaucoup moins à Moscou, semble-t-il, qu'à l'est.

Au fur et à mesure qu'on la suit, de Moscou à Novossibirsk (ah! ces descriptions des trains russes!), de Novossibirsk à Tomsk, puis à Tcheliabinsk, on est de plus en plus impa-

tient de voir «comment ça finira»; et ça n'est pas la moindre qualité de ce récit de nous mener, après toutes sortes de péripéties racontées avec vivacité et non sans humour, à son point de chute. La psychothérapeute Burnand, bienveillante et sans titre, a en effet obtenu, à l'occasion de son année sabbatique, d'être engagée pour trois mois au Centre de chirurgie cardiovasculaire de Tcheliabinsk, un million et demi d'habitants, 1500 km à l'est de Moscou. A quel titre? Comme accompagnatrice de candidats à une opération du cœur où elle mettra en pratique la «*bourmandskii metod*». Elle est étrangère, seule, parle le russe non sans accent, et sa «méthode» suscite plus de méfiance que d'intérêt. Nous n'allons pas la dévoiler ici; ce serait priver le lecteur du plaisir d'une belle surprise. Simplement il faut lire *Jours de Russie* jusqu'au bout, car c'est un livre extraordinaire.

Daniel Laufer

Frédérique Burnand, *Jours de Russie*, Ed. de l'Aire, 2018, 288 p.

Musiques traditionnelles en Suisse romande

Remplacée par une culture germanique importée d'outre Sarine, quasi oubliée, la tradition musicale suisse romande ne se porte pas aujourd'hui pour le mieux. Mais qu'est-ce que la musique traditionnelle suisse romande?

Tout d'abord un peu d'histoire.

En 1907, à l'initiative de la Société suisse des Traditions populaires, est créée la commission des chansons populaires de la Suisse romande. Le but de cette commission était de «recueillir dans nos cantons de langue française et de sauver de l'oubli, avant qu'il ne fût trop tard, tout ce que nos populations romandes chantaient encore. Les recherches entreprises [...] devaient donc présenter une image fidèle de ce qu'a été autrefois la chanson populaire de la Suisse romande, et de cette manière élever un monument national qui eût une valeur documentaire où l'on pût retrouver plus tard ce qui avait volé de bouche en bouche et s'était transmis de génération en génération, des siècles passés jusqu'à notre époque.»¹

Le véritable moteur de cette commission est un certain Arthur Rossat. Né en 1858 à Lausanne, docteur en théologie, il enseigne la littérature française d'abord à Delémont de 1883 à 1893, puis à Bâle jusqu'à sa mort en 1918. Le principal travail d'Arthur Rossat, et c'est pour cette raison qu'il fonde et préside la commission en 1907, sera de parcourir inlassablement le pays romand en allant à la rencontre des habitants, et de collecter, de noter scrupuleusement les paroles et mélodies qu'il entend. Son travail, partiellement publié, forme ce qu'on appelle le Manuscrit Rossat : constitué de 5000 textes et de 4000 mélodies, il constitue seize classeurs à la Bibliothèque Nationale Suisse à Berne, à qui il fut légué par la Société suisse des Traditions populaires après sa mort. Ce colossal travail est resté inachevé et non publié à la mort de son auteur. D'autres chercheurs prendront le relais du professeur Rossat, et publieront quelques ouvrages mineurs. Il reste cependant la principale source de collectage en Suisse romande.

En 1907, président de la commission, Rossat rédige un appel, destiné particulièrement aux ecclésiastiques, aux professeurs, aux instituteurs, aux syndicats ou aux maires des communes de Romandie, afin de lancer un processus de collectage à large échelle. Cet appel est tiré à 8000 exemplaires, mais n'a pas les résul-

tats souhaités. On peut comprendre ce manque d'intérêt du public par le fait qu'à cette époque, la transmission orale des chansons et musiques populaires est quasiment terminée. La jeunesse, notamment, montre un profond manque d'intérêt pour ce patrimoine. Arthur Rossat montre du doigt cette tendance dans son ouvrage de 1917 : «Quant à nos jeunes, sauf de rares exceptions, ils n'apprennent ni ne connaissent plus les anciennes chansons de leurs pères ; le répertoire du café-concert, les gaudrioles parisiennes, les opérettes en vogue, les romances ultra-modernes, voilà les seules choses qu'ils sachent encore... quand ils trouvent le temps de chanter.» Il adviendra à chacun de comparer cette situation avec celle d'aujourd'hui.

La suite, c'est une lente agonie des airs et chansons traditionnelles, quelque peu freinée dans les régions rurales. Au début du XX^e siècle, dans le contexte politique que nous connaissons, la volonté politique fut d'effacer les cultures locales au profit d'une culture nationale, jugée plus favorable à l'unité du pays. Cela se traduit de plusieurs manières, par exemple par l'interdiction du patois dans les écoles. La musique n'y fait pas exception, et on tente dans ces années d'imposer à toute la Suisse une culture germanique, commune à certains cantons de Suisse allemande et à l'Autriche. Le Jodel ou l'accordéon schwytois sont autant d'éléments de cette musique qui sont importés en Suisse romande. Pendant ce temps, le manuscrit Rossat, dormant dans ses classeurs à la BNS, se fait peu à peu oublier. Cette forme d'impérialisme culturel sévit encore aujourd'hui où beaucoup de Romands ignorent leur musique traditionnelle.

La vague folk des années septante marque un regain d'intérêt pour les musiques traditionnelles partout en Europe. Ce mouvement va profondément s'ancrer, et dans certaines régions tirer définitivement hors de la poussière ces musiques, grâce au génie de certains artistes qui, en adaptant les airs anciens aux tendances du moment, arrivent à les faire aimer aux jeunes générations. En Suisse romande cette tendance a bien eu lieu, mais à moindre échelle et elle a rarement dépassé le cadre des milieux folk. La vieille génération particulièrement est restée relativement indifférente, voir méprisante face à cette vague.

Qu'est-ce qu'une musique traditionnelle? Les spécialistes se dis-

putent à ce sujet. Il est toutefois certains critères objectifs qui nous permettent de répondre le plus clairement possible à la question. Elle est de tradition orale : paramètre très important car à partir du moment où elle est fixée sur papier, elle cesse son évolution. Elle voyage beaucoup, de province en province. Elle est associée à une région «organique», et non politique. Il en existe presque toujours plusieurs versions. On ne connaît pas son auteur, c'est une œuvre collective, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elle n'a pas d'auteur et qu'elle naît spontanément au sein du peuple, comme aimaient à le croire les romantiques allemands. Au fil du temps, les chansons ont essaimé, se sont répandues dans les différentes classes de la société. Le peuple les a transformées, arrangées, adaptées selon leur degré social de compréhension. Il a pu y introduire des éléments propres à sa région. Bref, au fur et à mesure, ces airs et chansons deviennent la chose de tout le monde. Cette définition exclut donc les œuvres de Jacques Dalcroze, l'abbé Bovet ou Jean Villard Gilles de la musique traditionnelle.

Les travaux de collectage en Suisse romande, notamment ceux, scrupuleux, d'Arthur Rossat, combinés aux collectages effectués plus tôt dans le reste de l'Europe, principalement en francophonie, ont permis de mettre au jour des éléments intéressants.

En effet, une chanson collectée à la fin du XIX^e siècle par exemple en Pays de Vaud peut également l'avoir été en Ajoie ou en Gruyère, mais également en Haute Bretagne, en Auvergne, ou en Pays Messin. On trouve donc en France, en Bretagne, en Belgique wallonne, et même au Québec, des versions légèrement différentes mais très proches de presque toutes les chansons recueillies en Suisse romande. Considérant une époque où les moyens de communication ne permettent pas à l'information de voya-

ger rapidement, et le grand nombre de chansons auxquelles on trouve des «sœurs» dans d'autres régions (ce qui exclut le hasard), nous pouvons en tirer une déduction simple et claire : la Suisse romande partage son répertoire traditionnel avec ces régions. Ce n'est pas un postulat, mais bien une vérité scientifique. Le lien est également très fort avec le Piémont (la montferrine par exemple, air à danser très populaire dans les vallées alpestres d'Italie du Nord et de Suisse romande) et la Catalogne. La musique traditionnelle de Suisse romande n'est donc pas suisse, mais fait partie d'un ensemble culturel plus large, dirigé vers l'ouest, correspondant à ce qu'étaient les Gaules au début du Moyen Âge.

La connaissance de ce qu'est véritablement la musique traditionnelle romande nous rappelle donc quelles sont nos origines culturelles et avec qui nous partageons notre identité.

Il appartient à tous les Romands conscients de ce patrimoine de le mettre en valeur en réapprenant, en jouant ces airs et en chantant ces chansons.

Eloi Chevalier

¹ ROSSAT, Arthur, *Les chansons populaires recueillies dans la Suisse romande*, Bâle, Lausanne, 1917.

A lire :

URBAIN, Jacques, *La Chanson populaire en Suisse Romande*, Edition Revue Musicale de Suisse Romande et Edition de la Thièle, Yverdon, 1977 : 76 chansons traditionnelles avec mélodies triées par l'auteur à partir du manuscrit Rossat.

A écouter :

Follaton, album autoproduit, 2018 (<http://tympanon.ch/follaton/>) : trio vaudois jouant une musique traditionnelle de Romandie et des Alpes remise au goût du jour.

Occident express 2

Non loin de chez moi se dresse une colline infâme et sainte. En 1594 en effet, durant la domination ottomane, le pacha y avait fait exhumer puis brûler les restes d'un prince canonisé. Un gigantesque temple néo-byzantin y a été édifié en souvenir du malheureux. C'est le temple Saint-Sava, fils de la dynastie Nemanjić et fondateur, en 1219, de l'Eglise autocéphale serbe. Commencé en 1935, il n'était encore, lorsque je l'ai découvert en 2001, qu'une immense coque de béton brut et passablement terrifiante. On a désormais jeté sur son squelette un habit de marbre de Carrare et son intérieur se fait lentement recouvrir de mosaïques. Ainsi celle qui orne les 30 mètres de diamètre du dôme, et qui culmine à 70 mètres de hauteur, vient de se faire inaugurer par Sergeï Lavrov, le ministre russe des Affaires étrangères. Oui, parce que ce *Christ Pantocrator*, entièrement doré, a été financé par Gazprom et réalisé à Moscou. On l'a ensuite découpé en petits morceaux avant de le réassembler pour en faire la plus

grande mosaïque de dôme au monde. Pour un protestant, originaire d'un des territoires les plus déchristianisés d'Europe, une ferveur si ostentatoire suscite une infinie perplexité, à mi-chemin entre l'admiration et l'indignation. Car depuis quelques années, c'est toute la Serbie qui se fait ainsi tapisser de temples byzantins, petits ou grands. L'Eglise serbe ayant des poches profondes, elle s'en sert pour tenter de reconstruire ce qu'un demi-siècle de communisme a patiemment détruit. Dépositaire depuis huit siècles de l'identité serbe, l'Eglise entend ne pas se faire doubler par la mondialisation. En vain, semble-t-il. Tous ces temples ornés, ces mosaïques et ces fresques servent surtout les intérêts du ministère du tourisme. En Suisse nos cathédrales et nos bijoux d'art roman connaissent, pour d'autres raisons, un sort identique. Le capitalisme et le communisme semblent avoir abouti à des résultats semblables, au moins sur ce point.

David Laufer

Programme des Entretiens du mercredi

Après les vacances, le mois d'avril promet d'intenses débats aux Entretiens du mercredi, avec deux conférences sur des théories économiques qu'*a priori* tout oppose. Mais est-ce bien le cas?

Prochains rendez-vous :

4 et 11 avril 2018 : Pas d'entretien (vacances de Pâques)

18 avril 2018 : **Le capital, selon Marx et Michéa**, avec M. David L'Epée

25 avril 2018 : **Introduction à l'Ecole autrichienne d'économie**, avec M. Pierre Bessard

Pl. Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Jean-François, propriétaire

Jean-François est en colère. Il ne pourra pas construire la villa qu’il souhaitait offrir à sa fille. Il ne pourra pas non plus transformer la maison où il habite afin d’y réaliser un appartement supplémentaire qu’il destine à son fils.

Le village de Sully¹ a trop de terrain constructible. Il fait partie des communes qui doivent impérativement réviser leur plan général d’affectation (PGA) en raison du surdimensionnement de leurs zones à bâtir. Selon le Service cantonal du développement territorial (SDT), cent soixante-neuf communes se trouvaient dans cette situation en juillet 2017.

Pour Jean-François, tout a commencé il y a quelques mois lorsqu’il a reçu l’opposition du SDT à la mise à l’enquête publique de la future villa de sa fille sur la parcelle en périphérie du village. On lui indiquait aussi que si la municipalité délivrait le permis de construire malgré cette opposition, la parcelle serait colloquée en zone réservée, soit interdite à la construction. Cette mesure est prévue par la loi cantonale sur l’aménagement du territoire et les constructions (LATC). L’Etat ou une commune peut établir une telle zone, à titre provisoire, pour une durée de cinq ans pouvant être prolongée de trois ans au maximum lorsque la sauvegarde des buts et des principes régissant l’aménagement du territoire l’exige. En l’occurrence, pour assurer le redimensionnement de la zone à bâtir de Sully.

Si Jean-François peut comprendre, dans une certaine mesure, que sa parcelle en périphérie du village puisse faire l’objet d’un dézonage ultérieur, dans le cadre de la révision du plan général d’affectation, il a en revanche plus de peine à comprendre la toute

récente décision du Conseil communal de geler l’intégralité des zones à bâtir de la Commune. Le législatif communal a en effet ordonné à la Municipalité d’établir une telle zone réservée.

Cette zone réservée touche non seulement les parcelles qui ne sont pas encore bâties, mais aussi celles qui le sont déjà. La maison de Jean-François, au centre du village, est une ancienne ferme qui peut être transformée pour y aménager des surfaces habitables supplémentaires. Dans son projet, il n’y aurait aucune extension de la surface bâtie au sol. La création d’un nouvel appartement dans le volume existant ne participerait pas au mitage du territoire.

Là aussi, tout sera bloqué pour une durée de cinq ans pouvant être prolongée de trois ans et Jean-François ne se fait aucune illusion sur la décision du Conseil communal qui va certainement approuver cette zone réservée actuellement à l’enquête publique.

Il y a quelques jours, au carnotzet communal, Jean-François a rencontré le syndic. Ils se sont pleuré dans le gilet car le syndic souhaitait aussi transformer sa maison au village. Pour savoir ce qui se tramait sur le plan cantonal, ils ont décidé de rencontrer le « député-maire » de la commune voisine. Il fait partie de la commission du Grand Conseil qui discute actuellement de la révision de la loi cantonale sur l’aménagement du territoire.

Les informations qu’ils ont obtenues n’ont rien de réconfortant. La révision de la LATC est laborieuse. Les tensions et divergences sont importantes entre les tenants d’une ligne dure et stricte et ceux qui souhaitent

une application raisonnable du droit fédéral.

Pourtant, l’article 75 de la Constitution fédérale prévoit que la Confédération fixe les principes applicables à l’aménagement du territoire, mais que cet aménagement incombe aux cantons. Or, au fil des diverses révisions de la loi fédérale sur l’aménagement du territoire (LAT), cette compétence s’est « fédéralisée ». C’est précisément à l’occasion de la dernière révision de cette loi, approuvée finalement par le peuple en 2013, que le 2^e alinéa de l’article 15 impose aux cantons de réduire les zones à bâtir surdimensionnées.

En application de cette injonction, le Grand Conseil a adopté en 2017 la 4^e révision du Plan directeur cantonal (PDCn). Le Conseil fédéral a validé ce document de plus de 400 pages le 31 janvier 2018 avec toute une série de remarques, commentaires et fermes recommandations comme l’a souligné le Ronchon².

Le « député-maire » profite de la rencontre pour rappeler à ses interlocuteurs que la mesure A11 du PDCn oblige les communes à mettre leurs planifications en conformité et à les soumettre à l’approbation du Canton au plus tard le 20 juin 2022.

De retour à Sully, nos deux compères se retrouvent au carnotzet, celui de Jean-François, cette fois. Le syndic est dépité. S’il accepte finalement avec un certain soulagement la décision de placer tout le territoire communal en zone réservée pour permettre une réflexion plus sereine et assurer une certaine égalité de traitement entre tous les citoyens propriétaires, il se demande bien comment il va pouvoir, ces prochaines années, supprimer ces

zones à bâtir prétendument surdimensionnées.

La parcelle de Jean-François en périphérie du village passera certainement à la trappe et la zone villas se transformera en zone viticole.

Jean-François sait aussi qu’il ne doit pas se faire d’illusion s’agissant d’une éventuelle indemnisation pour ce dézonage. Il se battra mais son espoir d’obtenir quelque chose est maigre car un de ses amis avocat lui a expliqué la jurisprudence très stricte en matière d’expropriation matérielle.

Ce qui inquiète beaucoup le syndic, c’est le centre du village, déjà densément construit. Compte tenu du surdimensionnement important de la commune, il faudrait théoriquement interdire les transformations de bâtiments qui pourraient accueillir des habitants supplémentaires dans les volumes existants. Il ne voit pas de solution à ce problème et les contacts qu’il a pu avoir avec les aménagistes du SDT le laissent perplexe.

Avant de se quitter à la sortie du carnotzet, Jean-François et le syndic philosophent sur les effets pervers de « l’amour des lois », cher aux Valdois. La modification de la loi fédérale sur l’aménagement du territoire entrée en vigueur en mai 2014 est destinée à éviter une extension des zones à bâtir et le mitage du territoire. Elle n’a pas pour objectif, et c’est même le contraire, d’interdire l’utilisation plus efficiente des bâtiments existants et des parcelles au milieu des villages. Il leur semble que le SDT a choisi une procédure qui va largement au-delà de ce qu’exige la Confédération.

Il faudra préparer sans tarder une 5^e révision du Plan directeur cantonal. Le syndic va en parler demain au « député-maire ». Mais un doute subsiste : finalement, est-ce que le Grand Conseil a quelque influence que ce soit sur le SDT ?

Jean-Michel Henny

¹ Nom fictif.
² La Nation n° 2092 du 16 mars 2018.

Mariage

Le 24 mars, notre ami et collaborateur Benoît Meister a pris pour épouse Juliana Sanches.

La cérémonie, célébrée à l’église des Croisettes à Epalinges. Un beau soleil printanier a accompagné ce jour heureux.

Nous souhaitons bonheur et longue vie aux jeunes époux.

Réd.

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

J.-F. C.

Le Valais des Valaisans

Dans sa chanson sur *Les noms de chez nous* – un petit chef-d’œuvre! –, Gilles dit que nos patronymes traditionnels (« *Les Aviolat, les Gorgerat, ..., les Compondu, bien entendu* ») sont peu à peu mangés par leurs cousins germains, car les immigrés d’Outre-Sarine, *v’là qu’ils s’marient avec nos filles...* et ça nous fait des *Rumpf-Cuënet, Pfund-Ramelet et Schlumpf-Ducret*. Aujourd’hui, la chanson serait complétée par des noms méditerranéens en abondance, d’autres aux sonorités anglo-saxonnes, d’autres aux parfums orientaux, d’autres encore aux accents balkaniques, reflétant la riche diversité du peuple vaudois qui ne se contente plus de mêler les sangs helvètes, romains, burgondes et alémanes.

Mais en Valais, c’est autre chose. Je feuillette le Journal de Sierre. Les rédacteurs sont Claude-Alain Zufferey et Isabelle Bagnoud Loretan, qui cumule. Un reportage est consacré à la réussite dans les métiers manuels, à l’image de celle de Stéphane Bagnoud, installateur sanitaire. Sierre Energie recrute : s’adresser à Laurent Antille. Un projet immobilier mobilise Vercorin, autour d’une société présidée par Philippe Lathion, mais ce village n’oublie pas son cœur historique, qui fait l’objet de visites nocturnes guidées par

Nicolas Perruchoud. L’interview « premier mandat » du jour est consacrée à un nouveau conseiller communal (au sens valaisan) de Grône, Eric Morand. A Grône encore, un concours de crêpes a été gagné par la jeune Léa Torrent. Deux nonagénaires sont à l’honneur : à Crans-Montana, Hermine Bonvin, saluée par le président de Lens, David Bagnoud ; à Noës, Charlot Voide, à qui une conseillère communale de Crans-Montana rend visite, en la personne de Romaine Duc Bonvin (encore un cumul!). Voilà pour les pages 1 à 15 du numéro.

La seconde moitié s’ouvre sur une double feuille traitant de la « filière tourisme » à la Haute école de Sierre, grâce à une interview de son responsable Dominique Fumeaux. Les hockeuses de Sierre ont subi un déboire, commenté par leur présidente Marie-Eve Revey. Les épreuves féminines de la Coupe du monde de ski sont préparées à Crans-Montana sous la haute direction de Marius Robyr. Entre des publicités pour le garage Olympic de P. Antille et le Garage d’Aminona de Jean Rudaz, on trouve des félicitations pour les freestylers du Haut-Plateau qui se sont illustrés à Pyeong Chang, Pat Burgener et Robin Briguet. Au théâtre de Sierre, un curieux spectacle combinant catch

et poésie sera présenté par une compagnie menée par les cousins Fred Mudry et Alain Mudry. Après des annonces de la maçonnerie Salamin à Grimentz et du paysagiste Serge Naoux à Sierre, on passe à la préparation du 49^e Festival des fifres et tambours, où sera créé un morceau composé tout spécialement par trois musiciens : Mathieu Constantin, Arsène Duc et Raphaël Zufferey. Signalons au passage l’exposition de sculptures de Suzanne Niquille et la soirée de lecture, au Château Mercier, donnée par Mélanie Lamont. On pleure les décès de Michèle Duc, Joséphine Naoux-Perren, Thérèse Balet-Favre, Roland Gaspard Duc et Conrad Rey, dont les obsèques ont été organisées soit par l’agence funéraire Y. Salamin, soit par les Pompes funèbres Denis Théodoloz.

Le billet de l’aumonier est dû cette semaine-là au pasteur réformé, qui n’est bien sûr pas valaisan ; il se nomme Gilles Cavin, ce qui n’est pas mal non plus.

Prière aux lecteurs d’admettre que je n’ai rien inventé ; pour les incrédules – que je comprends, car je n’en croyais pas mes yeux moi-même – je tiens le journal à disposition jusqu’à la Saint-Théodule.

La petite Gauloise

Nous sommes dans une grande ville portuaire de l'Ouest, gérée par des partisans du *Bloc patriotique* que des *moyens pauvres* et des retraités en proie aux *destins pavillonnaires* ont élus. Les filles se prénomment Stacy ou Cindy, les garçons Abdul ou Omar. Il y a même un Abdenour Van der Valk, Flamand converti. Dans la cité des Tours des 800, les femmes sont *enturbannées* ou *emburkinées*. Le lycée professionnel et technique en reconstruction est perdu entre l'autoroute de Paris et une immense zone commerciale. Les élèves tentent d'y obtenir un *bac pro mécanicien* ou un *bac pro vente, négociations, prospection et suivi de la clientèle*, tandis qu'à Paris les étudiantes passent un mastère en politique internationale, se payant des *shots de vodka au prix d'un caddie hebdomadaire dans une supérette discount*. Dans le bahut de la cité où sont reléguées les *cailleras bourrées d'hormones machistes* et peu concernées par les *interminables discussions sur la notion de respect*, les élèves ont cependant droit à la culture. Le jeune professeur Flavien Dubourg, *puceau onaniste cérébral*, s'écène à faire découvrir la littérature aux lycéens. Pour meubler le quotidien scolaire d'*activités interactives* et *restructurer l'es-*

pace pédagogique, il invite dans sa classe la jolie Alizé Lavaux, *auteure jeunesse, spécialiste du genre young adults, en couple avec un intermittent du spectacle*. Elle a écrit le *Garçon qui aimait les garçons*, pour *sensibiliser les 12/15 ans*.

Pas très loin du lycée pullulent des individus de troisième zone, des chômeurs, une mère abrutée par les antidépresseurs, un imam salafiste, un policier municipal inculte (mais qui lit du Renaud Camus...), des dealers qui veulent *s'inscrire dans la logique du marché*, un Arabe *pédé* et *camé*, utilisé comme indic et menacé d'être *balancé sur les réseaux sociaux*, une documentaliste passée de la gauche contestataire au *Bloc patriotique*, un proviseur adjoint sous Prozac, un radicalisé dopé au captagon, un couple adultère de commerciaux en déplacement, des travailleurs détachés roumains et des manœuvres maliens sans papiers. Bref une région enchantée de l'*Occident maboul* où se côtoient néo-réactionnaires paranoïaques, ados à la sexualité formatée, nihilistes musulmans et indigènes désespérés jadis chrétiens.

Des désordres géopolitiques lointains empuantissent l'atmosphère. Le Président de la République joue les

VRP dans une monarchie pétrolière. Une alerte antiterroriste désorganise le lycée.

Telle est la toile de fond du dernier roman de Jérôme Leroy, *la petite Gauloise*, dont nous ne dévoilerons pas l'intrigue. Au lecteur de jouer !

Nous sommes quelques-uns à la Ligue vaudoise à aimer l'œuvre du prolifique Jérôme Leroy. A une époque où on ne balançait ni les porcs ni les longues nouvelles un peu scabreuses, le soussigné a proposé à une classe la lecture de *Big Sister*. C'est grâce à la revue *Immédiatement* (1996-2004), de tendance anarcho-conservatrice, que nous avons fait connaissance de Leroy. Philippe Muray, François Taillandier, Fabrice Hadjadj, Michel Houellebecq et Jean-Claude Michéa y donnaient des articles. Du beau monde...

Jérôme Leroy se dit communiste, mais c'est un drôle de coco qui publie des critiques littéraires dans *Causeur* et sur divers sites pas gauchistes pour un sou. Il s'est mis au polar plutôt dur. Après *le Bloc* et *l'Ange gardien*, il nous offre un troisième livre de la même veine: du sexe cru, de la violence, du goût pour les armes (*le Glock 41...*), avec un humour qui fait passer la cruauté.

L'essentiel n'est pourtant pas là. Les plaisanteries potaches voilent le tragique. Leroy aime ses personnages ni tout à fait anges, ni tout à fait démons. Le vigile Richard Garcia finira par s'occuper de migrants (on y croit modérément...). Le capitaine de police Mokrane Méguelati aime sa petite

famille et meurt pour la République: le bruit de la mer sur les galets lui inspire *des méditations vaguement baudelairiennes*. Homme du Nord né à Rouen, professeur durant vingt ans dans une zone d'éducation prioritaire de Roubaix, Leroy n'a aucun mépris pour les musulmans qu'il connaît de près. Arabes ou Gaulois, voyous ou flics d'élite, jolies filles ou ratés, bien des figures imaginées par Leroy souffrent dans un pays ennemi de l'art, de la poésie et de la grandeur; certains haïssent la France défigurée des hypermarchés et du business. La nostalgie du monde d'hier affleure. Mokrane, fils d'épicier, se dit: *C'est effrayant tout de même ce que le temps passe. Le baby-foot, c'était la France d'avant, l'enfance, une clarté douce sur toutes choses, un goût de Malabar et papa avec son crayon derrière l'oreille. Merde, comment en est-on arrivé là?*

France d'avant contre marché tentaculaire, poésie contre langue française infestée de jargon technocratique et pédagogique, *qui ment sans arrêt*, nostalgie contre nihilisme, amitié bienveillante contre terrorisme: On ne se demande pas longtemps pourquoi la petite Gauloise, belle blonde aux yeux bleus et au regard vide, sans profil Facebook, qui prend en pitié son professeur bousculé et humilié, aime Rimbaud et écrit un journal de deux mille pages sur des cahiers quadrillés avec de l'encre noire achetée au Relay H du coin, troque soudain, en plein mois de juin, son minishort et son top moulant pour une robe babacool extra-large...

Jacques Perrin

Un certain malaise

Le héros farfelu de *Gros-Câlin*, roman de Romain Gary, adopte un python qu'il doit nourrir de proies vivantes. Il achète une souris «en la choisissant blanche et de luxe». Mais il commet l'erreur, qui va prolonger le jeûne du reptile, de baptiser le délicat rongeur, qui devient alors une personne installée dans l'intimité du narrateur. Blondine ne peut plus devenir un repas.

La une de *24 heures* du 22 mars étale ce titre en première page: «Mort de Mike, six policiers lausannois sous enquête.» La résonance serait bien différente avec cette formulation: «Mort d'un *dealer* nigérian, etc...» On saute au *Point fort* qui occupe toute la troisième page, et on comprend que la journaliste, Chloé Banerjee-Din, défend la cause de Mike. Mike, c'est le nom d'un copain, d'un pote. On l'a adopté, c'est normal, il est la victime de la brutalité des policiers. L'article offre une tribune complaisante à Me Simon Ntah, pointure du barreau genevois, défenseur des membres de la famille du marchand de came, établis en Italie et en Espagne.

Une photo témoigne de la troisième (!) manifestation organisée «contre les violences policières». Au premier plan, un type dissimulé sous un épais capuchon bordé de fourrure vocifère dans un mégaphone. Derrière lui suit une troupe silencieuse d'Africains – il y a aussi, au fond, un blanc désorienté au bonnet rouge –, exhibant des portraits de Mike et une pancarte froissée illisible en anglais. L'angle de la prise de vue favorise le premier rang et donne une impression de force et de détermination. Une quinzaine de personnes figurent sur le cliché. Si les manifestants avaient été vraiment nombreux, l'angle choisi aurait été la plongée. Donc, quand bien même auraient-ils été le double, sur le plan de la mobilisation, c'est un non-événement, et la place qu'on lui donne relève d'un regrettable sensationnalisme.

Cette photo ruine les efforts déployés par Chloé Banerjee-Din pour nous réunir autour des défenseurs de Mike. Nous accordons plutôt spontanément notre sympathie à la police qui ne s'exprime pas. Cela dit sans préjuger des conclusions de l'enquête en cours. Il n'est pas exagéré de prétendre que l'opinion, déclarée ou non, de la plupart des lecteurs face à l'illustration est la suivante: pourquoi ces gens d'un autre continent défilent-ils chez nous dans une langue étrangère, au lieu d'être chez eux au Nigéria ou ailleurs? Pourquoi viennent-ils chez nous, puisque nous sommes si méchants? Pourquoi acceptons-nous, voire favorisons-nous la présence de cette population?

Le trafic de drogue est une activité parasite et nuisible, et la pancarte en anglais montre l'absence de volonté d'intégration de leurs auteurs. Au Conseil communal de Lausanne, le 20 mars, le socialiste Benoît Gaillard a dû rappeler ce que chacun peut constater quotidiennement, à savoir que, à Lausanne, le trafic de drogue est principalement le fait de gens d'origine africaine. Cette présence indésirable quoique habituellement paisible – les *dealers* sont d'abord des commerçants, et les commerçants aiment l'ordre dans les rues – est aussi une forme de violence ordinaire faite à la population indigène. Celle-ci ne défile pas, par paresse et surtout par crainte d'être traitée de raciste.

La plupart du temps, ces sentiments n'osent pas s'exprimer publiquement et restent dans la sphère privée. Une retenue qui nous pourrit la vie, faite de crainte, comme nous l'avons dit, peut-être aussi d'un peu de honte, tant on nous force à nous sentir coupables. Une telle situation, ambiguë et hypocrite, porte préjudice aux étrangers intégrés ou désireux de l'être. On ne peut se départir d'un certain malaise.

Jean-Blaise Rochat

Le travail, c'est fini, les impôts aussi

Si vous voulez avoir l'air d'un homme (ou d'une femme) moderne, engagez la conversation sur le thème des robots qui révolutionnent le monde en remplaçant les êtres humains. Nous l'avons déjà fait ici même il y a un peu plus d'une année (le thème était déjà moderne) en expliquant comment le métier de journaliste pourrait être robotisé. La situation ne cesse d'évoluer et on a vu récemment, aux États-Unis, que des robots étaient désormais capables de conduire des voitures et d'écraser des cyclistes sans aucune intervention humaine.

La question qui se pose maintenant est la suivante: comment les êtres humains, qui ne travailleront bientôt plus et qui passeront leur vie à se balancer dans des hamacs accrochés à des cocotiers (à moins que les cocotiers ne soient remplacés par des robots, ou même qu'un robot prenne la place de l'être humain dans le hamac), comment les êtres humains, donc, vont-ils pouvoir continuer à gagner de l'argent pour se nourrir? A supposer bien sûr qu'ils doivent continuer à se nourrir, car des robots pourraient aussi le faire à leur place.

La solution qui s'impose aujourd'hui dans les conversations est qu'il faut *taxer les robots*.

Une chose est sûre: l'idée de prélever une taxe dès qu'un problème se présente est un réflexe éminemment *humain*. On peut d'ailleurs douter que le métier

de perceuteur puisse un jour être remplacé par des robots, car les humains qui exercent cette fonction y trouvent visiblement trop de satisfaction pour l'abandonner à des machines.

LE COIN DU RONCHON

Du point de vue du contribuable, en revanche, l'affaire est séduisante. Privés de revenu, nous serons donc libérés de l'impôt y afférent, tandis que les robots, eux, paieront plein pot. Avoir un robot qui passe l'aspirateur à notre place, c'est *cool*; mais avoir un robot qui paie des impôts à notre place, c'est encore mieux!

Accessoirement, les perceuteurs eux-mêmes disposeront de robots capables de payer leurs propres impôts et de se disputer simultanément avec les robots-enquêteurs qui y chercheront quelque irrégularité. Les résultats de ces enquêtes seront ensuite lus par des robots-lecteurs qui, sans rien y comprendre, se chargeront de vitupérer médiocrement les uns et les autres, en fonction de leurs affinités et de leurs convictions. Tout ce petit monde robotisé s'entre-déchirera en reproduisant les bassesses du genre humain, et nous, pendant ce temps, nous aurons la paix.